



U.D.4.5

SECTEUR STRATÉGIQUE « ANCIENNE USINE D'ALUMINIUM »

Catégorie	Densification	Priorité	B-C
Instance(s) responsable(s)	Martigny	Instance(s) concernée(s)	Canton (SEN, SDT), propriétaires privés
Stratégies sectorielles	S.U.1, S.U.2		

Description

État actuel

Ce secteur, de 14 hectares, est en lien avec l'axe structurant de la Rue du Simplon. Il est situé au nord-est de la ville de Martigny, entre les voies de chemin de fer et l'autoroute. Anciennement occupé par une usine d'aluminium, ce terrain est actuellement en friche. Largement arborisé et comportant des bâtiments affichant une valeur patrimoniale industrielle certaine, le site constitue la plus large réserve de terrains en zone à bâtir de la commune. En raison des activités passées, l'ensemble du site doit faire l'objet de sondages afin de disposer d'un état des lieux précis quant à une très probable pollution des sols.

État attendu

Ce secteur qui est aujourd'hui en friche fait partie d'une zone d'activités économiques d'importance cantonale. Toutefois, il possède un potentiel de réaffectation important et mérite d'y instaurer une mixité. Cette mixité, idéalement ordonnancée, devra permettre de se prémunir contre les nuisances environnantes (A9, rails). Par ailleurs, une attention particulière doit être prise afin de profiter de l'arborisation existante afin de garder des poches de verdure perméables dans le projet futur, dans une optique de développement de nature en ville. Les premiers jalons, pour le développement d'un quartier mixte, seront de procéder à une expertise des sols, de prévoir un changement d'affectation de la zone (actuellement en zone industrielle), d'organiser une démarche pour esquisser les principes urbanistiques de ce futur morceau de ville (concours d'idées, études-tests, mandats d'étude parallèles, etc.) et d'assurer un assainissement des sols.

Les constructions futures veilleront à atteindre une haute efficacité énergétique, a minima selon les prescriptions légales en la matière, ainsi qu'à intégrer des solutions constructives afin de se prémunir contre les nuisances sonores environnantes.

Surface ^{ha}	Densité ^{hab+ampha}	Augmentation ^{hab+emp}	Qualité de desserte TP
14	~250 (IUS 1.2)	~3'500	C

Opportunité et utilité

Opportunité: Cette mesure répond aux besoins (2.1) d'orienter le développement urbain selon la desserte TP et le déploiement des réseaux MD, (2.4) d'atténuer la pression foncière pour préserver les espaces ouverts et garantir une bonne qualité de vie, (3.2) de pallier les déficits de qualité des constructions et des aménagements extérieurs, là où cela est nécessaire ainsi que (2.3) de freiner l'étalement urbain par le soin apporté aux franges de l'agglomération en modifiant l'affectation pour instaurer une mixité et en réalisant une étude-test sur l'ensemble du site afin d'insérer ce projet dans le contexte environnant.

Utilité: CE2: L'utilité principale de cette mesure est de développer une urbanisation dense et mixte dans un secteur présentant une grande surface, stratégique pour l'agglomération. CE.1.5: Également, de par sa proximité à l'axe du Simplon, cette mesure vise l'amélioration de la mobilité douce en connectant le périmètre au réseau de mobilité douce de l'agglomération.

Coordination entre transports et urbanisation	La proximité directe du quartier avec la gare CFF nationale de Martigny et la sortie d'autoroute permet d'offrir à ce secteur une accessibilité de grande qualité. Par ailleurs, un abaissement du passage sous voie est prévu afin de créer un circuit de bus urbain qui desservira ce secteur. Les liaisons douces devront également être soignées, principalement avec la gare, distante de 500 mètres du site de l'ancienne usine d'aluminium, mais également en direction de la zone d'activités du Bevignoux et de l'Ancienne-Pointe en améliorant les franchissements des réseaux ferré et autoroutier.		
Réalisation			
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné		
État de planification	Non-démarré		
Calendrier de mise en oeuvre	Études préliminaires (stratégie régionale des ZAE, pollution des sols) : 2021-2024 Projet de détail (forme à déterminer, Masterplan, concours, MEP, etc.) : 2024-2028 Phase de changement d'affectation de la zone : 2024-2028 Phase de réalisation : 2028-2036		
Autres			
Fiches concernées du PDC	C.2, D.1, D.2, D.4, D.5	Fiches concernées du PDI	U1.2
Impact sur l'environnement	La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) : <u>Nature / environnement</u> <input checked="" type="checkbox"/> Environnement gris : OPA ir / OPB / ORNI / OPAM / OSites <input checked="" type="checkbox"/> Environnement vert : OE aux / OSol / OFo / OPN <input checked="" type="checkbox"/> Dangers naturels. Liés au Rhône, ils disparaîtront avec la réalisation du projet R3. <u>Agriculture</u> <input type="checkbox"/> Surfaces d'assolement		
Lien avec les autres mesures	P.GT.4.2.1 Réaménagement du passage inférieur de Faraday pour les bus P.MD.4.2.1 Liaison cyclable entre Martigny et Charrat P.VSR.4.2.1 Requalification de l'axe Simplon à Martigny U.D.4.8 Développement et protection du patrimoine bâti U.EP4.1 Requalification des espaces publics U.EP4.4 Requalification des espaces publics : axe structurant avenue du Simplon U.N.4.1 Traitement des franges urbaines U.N.4.2 Nature en ville		
Documents mis à disposition	–		



Plan de situation

État juin 2021, périmètre évolutif

